

L'An deux mille seize, le vingt-cinq février, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Perche se sont réunis au Pôle Enfance, à Nogent le Rotrou, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Perche pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 41

ETAIENT PRESENTS : 29

**François HUWART**, Président, **Guy CHAMPION**, 1<sup>er</sup> Vice-président, **Marie-Anne PICHARD**, 2<sup>ème</sup> vice-présidente, **Michel THIBAUT**, 3<sup>ème</sup> Vice-président, **Dominique FRANCHET**, 4<sup>ème</sup> Vice-président, **Daniel BOSSION**, 5<sup>ème</sup> Vice-président, **Pascal MELLINGER**, **Patrice LERIGET**, **Pascal LE TEXIER**, **Philippe BELLAY**, **Marc LHUILLERY**, **Gilbert DALIBARD**, **Rudy BUARD**, **Philippe RUHLMANN**, **Sylvie CHERON**, **Annie SEVIN**, **Didier BOUHET**, **Gaëlle COULON**, **Jean-Pierre BOUDROT**, **Philippe RETOUT**, **Dominique WATTEBLED**, **Jérémie CRABBE**, **Cyrille NACHBAUR**, **Jean HAREAU**, **Alain JOSSE**, **Pierre FERRE**, **Patrick GOUHIER**, **Bertrand de MONICAULT**, **Gérard MORAND**, délégués titulaires

REPRESENTES : 1 - **Pierre BOUDET** par Jacques MARTIN

POUVOIRS : 4 – **Claude EPINETTE** à Marc LHUILLERY, **Bernard MONGUILLON** à François HUWART, **Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU** à Philippe RETOUT, **Jean-Claude DORDOIGNE** à Jean-Pierre BOUDROT,

ABSENTS : 7 – **Yanick FRAPSAUCE**, **Catherine CATESSON**, **Sophie KULCZEWSKI**, **Harold HUWART**, **Marie POIRIER**, **Catherine MAUGER**, **Marielle JACQUET**

SECRETAIRE DE SEANCE : **Gérard MORAND**

Etait également présent : Monsieur MARTINEAU, Trésorier Principal de la Trésorerie de Nogent le Rotrou/Thiron Gardais/Authon du Perche

Etait Excusée : Madame FORTERRE-CHAPARD, Sous-préfet de Nogent-le-Rotrou,

## ❖ **Compte-rendu du dernier Conseil Communautaire**

Validation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 20 janvier 2016 accessible sur le site internet de la Cdc [www.cc-perche.fr](http://www.cc-perche.fr), rubrique La Communauté de Communes < Conseils communautaires.

## **1. Budget 2016**

### ***1.1. Orientations budgétaires***

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les communes de plus de 3500 habitants, les groupements comportant au moins 1 commune de 3500 habitants et plus, pour les départements et pour les régions (Articles L. 2312-1, L5311-36, L. 3312-1 et L. 4311-1 du CGCT).

Il doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget (Articles L.2312-1 et L.3312-1 du CGCT, article L. 5311-36 du CGCT et article L. 3312-1 du CGCT).

Il a vocation à éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux conseillers communautaires, en temps utile, les informations nécessaires pour les mettre à même d'exercer effectivement leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Il est proposé aux élus de participer au débat d'orientations budgétaires 2016 sur la base du document transmis avec l'invitation et de la présentation faite en séance par la directrice (cf. document de présentation).


M. Huwart rappelle que la Communauté de Communes ne dispose que de peu de marges d'économies sur les dépenses de fonctionnement, y compris les charges de personnel, les effectifs étant faibles et pour certaines missions encadrés (animateurs des accueils de loisirs, conducteurs de cars). En matière de recettes, on constate une baisse des dotations (le montant de la DGF bonifiée ne sera pas connu avant mi-mars 2016). Il propose, en accord avec le comité des Maires, d'épargner les finances des Communes en ne préemptant pas sur la part communale du FPIC.

Les dépenses nouvelles ou liées aux récents transferts ou prises de compétences seront donc supportées par la Communauté de Communes.

Le besoin de financement est d'environ 250 000€. Il est nécessaire afin de rééquilibrer l'épargne nette de la CdC.

En outre, la loi Notre prévoit des transferts de compétences dans les années à venir, avec pour certains des transferts de charges prévisibles par les Communes, d'autres non (comme le PLUI qui constituera une dépense nouvelle pour la CdC).

Il constate que la Communauté de Communes du Perche possède des taux d'impositions faibles eu égard aux CdC voisines. A titre d'exemple, la taxe d'habitation de la CdC du Perche est de 1.10%, celle du Thironnais de 5.18%, des Portes du Perche (La Loupe) de 9.70%, du Perche Gouet de 9.55%, etc. Le même constat est fait sur les autres taxes ménages. Il propose aux élus de leur transmettre un tableau récapitulatif des taux de fiscalité des CdC voisines. Ce niveau de fiscalité extrêmement faible ne permet plus de faire face aux missions de la CdC. Un ajustement devra être fait pour tenir compte des missions nouvelles et transférées. Le curseur devra être trouvé d'ici au vote du budget, après avoir reçu les données fiscales et les montants des dotations des services de l'Etat.

 **Après avoir examiné les éléments budgétaires présentés, le Conseil Communautaire prend acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire.**

Le document relatif aux orientations budgétaires sera publié sur le site Internet de la Communauté de Communes, à l'adresse suivante : <http://www.cc-perche.fr/conseils-communautaires.html>

## 2. Maison de santé Pluridisciplinaire

### 2.1. Validation du marché de travaux (lots 8, 9, 10, 11) et plan de financement actualisé


M. Champion rappelle les éléments du marché. Afin de mener à bien les travaux d'aménagement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire sur Nogent le Rotrou, une consultation d'entreprises a été lancée. 15 lots étaient proposés :

- Lot n° 1 : Gros Œuvre- Carrelage
- Lot n°2 : Ravalement
- Lot n°3 : Couverture-Etanchéité
- Lot n°4 : Charpente Bois
- Lot n°5 : Menuiseries extérieures Pvc-Métallerie
- Lot n°6 : Menuiseries intérieures bois
- Lot n°7 : Plâtrerie sèche
- Lot n°8 : Revêtements sols souples
- Lot n°9 : Peinture
- Lot n°10 : Plafonds suspendus
- Lot n°11 : Ascenseur
- Lot n°12 : Désamiantage
- Lot n°13 : Electricité
- Lot n°14 : Chauffage Plomberie VMC
- Lot n°15 : VRD

Le Conseil Communautaire, réuni le 20 janvier 2016 a validé les offres pour les lots 1, 2, 3, 4, 6, 7, 13, 14 et 15.

Il doit à présent se prononcer sur les lots 5, 8, 9, 10 et 11.

L'analyse des offres a été réalisée par la maîtrise d'œuvre. Le résultat de cette analyse est présenté aux Conseillers communautaires.

 **Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire retient, à l'unanimité, les entreprises listées dans le tableau ci-après pour les lots 5, 8, 9, 10 et 11. Il autorise le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce marché.**

N°	LOT	Entreprise	Prix /HT
5	Menuiseries extérieures Pvc-Métallerie	FFS LORENOVE	158 774.77 €
8	Revêtements sols souples	POUSSET Patrick	41 186.05 €
9	Peinture	DUBOIS SAS	86 475.50 €
10	Plafonds suspendus	INOVACENTRE	24 336.66 €
11	Ascenseur	OTIS	68 900.00 €

A l'issue de la consultation des entreprises, le plan de financement actualisé du projet de maison de santé pluridisciplinaire est le suivant :

DEPENSES (en €/HT)		RECETTES	
Achat du bâtiment	350 000 €	Etat	465 000 €
Etudes et honoraires	185 915 €	Région	465 000 €
Travaux bâtiments (hors options)	1 525 169 €	Conseil Départemental (CDDI)	200 000 €
(Option aménagement niveau 2)	57 023 €	Autofinancement	1 053 916 €
Travaux annexes (*)	65 809 €		
<b>Total</b>	<b>2 183 915 €</b>	<b>Total</b>	<b>2 183 915 €</b>

(\*) Démolition de la passerelle, raccordements ERDF et GRDF, assurance dommage d'ouvrage et responsabilité civile MO, dépenses imprévues

**📖 A l'issue de cette présentation, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

**Approuve le plan de financement actualisé du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire sur Nogent le Rotrou et sollicite, sur ces bases, le report de la subvention du Conseil Départemental (prévue dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal) à la Communauté de Communes.**

### **2.2. Assurance dommage d'ouvrage**

Il est proposé aux élus d'étudier la possibilité de contracter une assurance dommage pour le chantier de réhabilitation. L'assurance dommage-ouvrage (ADO) est une couverture facultative pour les marchés publics de construction, après l'achèvement des travaux. Toute collectivité peut ainsi se garantir quant à des désordres et malfaçons de nature décennale, sans avoir à prouver la responsabilité de l'entreprise. L'assureur prend le relais et permet donc des réparations dans les meilleurs délais, charge à lui d'engager une action en responsabilité contre l'entrepreneur ou contre l'assureur de l'entrepreneur.

Une consultation a été lancée auprès de 4 assureurs. Les offres reçues seront présentées aux Conseillers communautaires.

M. Pascal LE TEXIER ne prend pas part à la délibération.

**📖 Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire retient, à l'unanimité moins une abstention, la compagnie d'assurance MMA pour le montant de 14 832.00 €/TTC pour réaliser cette prestation. Il autorise le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce marché.**

### **2.3. Convention avec le Syndicat Départemental d'Energie pour la pose d'une borne de recharge pour véhicules électriques**

Il est envisagé d'implanter une borne de recharge de véhicule électrique sur le parking de la future Maison de Santé Pluridisciplinaire. Cette investissement serait réalisé et entièrement financé par le Syndicat départemental d'Energies dans le cadre du chantier. Un coût de fonctionnement annuel de 700€ serait demandé par la suite à la Communauté de Communes (consommations énergétiques incluses).

**📖 Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition, autorise le Président à signer une convention avec le SDE pour mettre en œuvre cette opération et s'engage à verser au SDE 28 une redevance annuelle d'un montant de 700€.**

### **2.4. Avenant au contrat de location du garage situé sur le site du bâtiment B**

A l'entrée du site du bâtiment B, sur le terrain que la Communauté de Communes acquiert pour mener à bien le projet de MSP, se trouvent un garage et une parcelle de terrain qui sont loués à un particulier (contrat de location à titre précaire), moyennant un loyer annuel de 550€.

A l'issue de l'acquisition du terrain par la CdC, il est proposé de transférer le bail signé par la Mairie avec ce particulier à la Communauté de Communes.


**📖 Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer un avenant à ce bail à l'issue de l'acquisition du terrain par la CdC et à effectuer l'ensemble des démarches se rapportant à cette décision.**

### 3. Interconnexion d'eau potable entre Souancé-au-Perche et le SIE de la Vallée de la Berthe

---


#### **3.1. Convention avec la Mairie de Souancé-au-Perche pour le raccordement à la bache de Souancé**

M. Franchet précise que les travaux d'interconnexions de Souancé au Perche avec le SIE de la Vallée de la Berthe vont débuter début avril. Dans le cadre de ces travaux, il est prévu de raccorder les nouvelles canalisations installées à la bache de Souancé au Perche, qui est situé sur un terrain de propriété communale et dont la gestion relève également de la commune.

 **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer une convention avec la Mairie de Souancé au Perche dans le cadre de cette opération et à effectuer l'ensemble des démarches se rapportant à cette décision.**

#### **3.2. Convention de servitude de passage avec le Golf de Souancé-au-Perche**

Dans le cadre des travaux d'interconnexions de Souancé au Perche avec le SIE de la Vallée de la Berthe, il est prévu de faire passer des canalisations sur le terrain privé du golf de Souancé au Perche pour rejoindre la bache de Souancé.

 **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer une convention de servitude de passage de canalisation publique en terrain privé avec le propriétaire du Golf de Souancé au Perche et à effectuer l'ensemble des démarches se rapportant à cette décision.**

### 4. Questions diverses

---

- **Prévention routière « Sortir vite, traverser mieux »**

La Communauté de Communes organise une opération de prévention routière dans toutes les écoles primaires du territoire, en lien avec le Conseil départemental d'Eure-et-Loir et les Transports d'Eure-et-Loir.

11 sessions de 2 heures chacune sont prévues entre le 19 avril et le 6 juin 2016.

18 classes de CM1-CM2 sont concernées (soit 411 élèves) ainsi que les conducteurs de cars, les accompagnateurs et les directeurs des accueils de loisirs.

- **Prochaines réunions :**

Commission scolaire	Jeudi 3 mars 2016, 18h	Nogent le Rotrou, Pôle Enfance
Inauguration du Pôle Enfance	Samedi 19 mars, à 11h	Nogent le Rotrou, Pôle Enfance